

CONTREPOINT

Un révélateur de suspicion

Une majorité des personnes interrogées voient dans le volet financier de l'acte III le signe d'une défiance persistante de l'Etat.

Les dispositions financières des trois projets de lois de décentralisation trahissent une attitude de défiance de l'Etat juge la majorité des représentants de collectivité interrogés par « La Gazette ». « Nous ne sommes pas idiots. Ces analyses, nous les menons déjà », indique Philippe Laurent, maire de Sceaux (Hauts-de-Seine), à propos de l'étude d'impact qu'exigera la loi pour tous projets d'investissements importants (article 18 du projet de loi « solidarités territoriales et démocratie locale »). « Cette disposition témoigne d'un sentiment de suspicion assez désagréable envers les collectivités, alors qu'elles n'investissent pas à la légère », ajoute Fabien Fabbri, directeur général des services de Bagneux (Hauts-de-Seine).

Désabusement

Seuls Frédéric Fiévet, directeur général adjoint « ressources » de la Sarthe, ou Sandrine Dussenty, DGA des finances de Toulouse (Haute-Garonne), y voient un facteur de bonne gouvernance. « Je crains que l'on veuille, afin de régler quelques cas particuliers, imposer une procédure pas forcément

60 M€

Tel est le montant du fonds de péréquation, interdépartemental, propre à l'Ile-de-France (art. 14 du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles).



utile pour la majorité des collectivités », estime Laurent Mazière, président de l'Afifese (*). Même désabusement face à la disposition concernant la compensation des transferts de compétences, qui garantirait aux collectivités leurs recettes en cas de baisse des impôts dévolus pour financer de nouvelles compétences, selon l'article 53 du projet de loi cité ci-avant. Quant à l'article 39, qui prévoit d'indexer 10% de la dotation d'intercommunalité en fonction d'un « coefficient intercommunal de mutualisation », il ne trouve pas

non plus grâce aux yeux des collectivités. Fabien Fabbri y voit, de nouveau, le signe d'un certain mépris envers les élus, que seule une carotte financière pourrait stimuler.. Une mesure de plus en faveur de la mutualisation estime Laurent Mazière, qui s'interroge sur les effets qu'elle produira. En revanche, l'expérimentation de la certification pour les plus grandes collectivités est appréciée. Parce qu'elle est facultative ? *Jacques Paquier*

(*) Association de finances, gestion, évaluation des collectivités territoriales.

À SAVOIR

Emprunts toxiques : « Assignez les banques »

« Il faut assigner les banques lorsque l'on est lesté d'emprunts sur le franc suisse, ce qui n'empêche pas de poursuivre les négociations. » Tel est l'avis majoritaire des participants à une table ronde organisée par « La Gazette ». Y participaient Didier Seban et Bruno Wertenschlag, avocats, Philippe Rogier et Emmanuel Fruchard, consultants, et Mathieu Lhériteau, DGS d'Asnières.

À NOTER

Diagnostic partagé entre l'Etat et le département

Le groupe de travail Etat-département sur le financement des allocations individuelles de solidarité avance. Présidé par Vincent Lena, conseiller maître à la Cour des comptes, il vient d'élaborer un diagnostic partagé entre les départements et l'Etat. Prochaine étape : la publication de ses propositions attendue fin mai. Ensuite, le gouvernement devra trancher.



RETROUVEZ CETTE SEMAINE...

Fin de l'impunité!

Le jugement condamnant l'ex-adjoint chargé des finances de Saint-Etienne (Loire), lors du procès sur les produits toxiques, nous dit que la morale et le droit des agissements en matière financière ne sont pas appréciés seulement à l'aune des résultats, estime Olivier Nys, DGS de Reims métropole (Marne).

www.lagazette.fr/163367